

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	13

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE LA CONVOCATION 17/05/2023 L'an Deux Mille vingt trois et le 22 mai à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
17/05/2023

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents et représentés : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Coelho, Joseph Bracco, Cyril Durand, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz, Frédéric Thomas (représenté par Antoine Huynh), Fabrice Mermin (représenté par Brigitte Simon), Patrick Bastien (représenté par Peggy Viola), Nathalie Jacquier (représentée par Clarence Appell)

Absents et excusés : Jean-Christophe Eichenlaub.

DELIBERATION N°1 : Emplacement des Conteneurs semi-enterrés (CSE) à La Marine

Un collectif d'habitants du hameau de la Marine s'oppose à l'implantation des CSE à l'endroit qui a été prévu en concertation avec Grand Lac. Le collectif souhaite que les CSE soient implantés au croisement de la route de la Marine et du chemin de Vigère.

Une réunion a eu lieu le 16/05 avec Grand Lac et le collectif d'habitants pour que chacun présente son avis et ses arguments. La commune et Grand Lac sont peu favorables au site proposé par le collectif pour des raisons de technicité et de sécurité. De plus, le bornage ayant été réalisé, un changement et donc un nouveau bornage constituerait un coût pour la collectivité d'environ 3 000 €.

La commune a malgré tout consulté le Département pour connaître son avis entre ces 2 sites possibles. Le département, même si cet avis n'est que consultatif, considère que l'emplacement de la Marine est plus adapté et plus sécuritaire que celui au croisement de la route de Vigère.

Il est proposé de se prononcer sur ce changement ou non d'emplacement des CSE. M. le Maire propose un vote à bulletin secret accepté par tous.

Nombre de votants : 13

Oui : 2

Non : 11

Le conseil municipal vote, à la majorité, contre le changement d'implantation des CSE.

Fait à le MONTCEL, le 22/05/2023

Le Maire,
Antoine HUYNH

